

Pétrole et gaz du Canada—Loi

Quand nous examinons ce qui s'est passé, quand nous remontons en arrière pour connaître la position conservatrice sur cette question bien précise, nous devons constater que lorsqu'ils eurent l'occasion de faire ce qu'ils prêchaient, de changer de politique et de donner un engagement ferme au gouvernement terre-neuvien sur ce point, ils ont fait marche arrière et renié leur parole. Ils ont refusé très explicitement, non pas seulement implicitement, mais très explicitement de conclure un tel arrangement. Y a-t-il quelqu'un à la Chambre pour le nier, monsieur l'Orateur? Y a-t-il quelqu'un ici qui ne se rappelle le jour où le premier ministre du Canada de l'époque a dit en termes très catégoriques et en public qu'il n'était pas disposé à s'y engager par écrit à ce moment-là?

M. Wilson: Dites-nous en la raison.

M. Simmons: S'il y a des raisons que j'ignore, les députés d'en face ont amplement l'occasion d'en parler. Ce que je dis aujourd'hui, c'est que les deux porte-parole de l'opposition conservatrice qui sont intervenus dans le débat cet après-midi ont soigneusement évité de dire quoi que ce soit sur ce point, parce que c'est une histoire qu'ils préfèrent oublier. Les Terre-Neuviens n'oublieront pas si facilement ce genre de déformation des faits.

M. Wilson: Dites-nous toute la vérité.

M. Simmons: Monsieur l'Orateur, les Terre-neuviens n'oublient pas si facilement ce genre de duperie.

M. Wilson: Le ministre s'accorde à dire que c'est une déformation totale des faits.

M. Simmons: La déformation totale, monsieur l'Orateur, c'est ce que le premier ministre de l'époque a tenté de faire avaler aux Terre-Neuviens. Le premier ministre de la province, il faut l'en féliciter, a invité le premier ministre à mettre cartes sur table, et cela à deux semaines des dernières élections générales. Si la politique conservatrice a changé sur ce point, je n'en suis pas étonné. Au cours des deux dernières semaines, ils ont changé de position sur la grève des Postes. Le représentant de Yellowhead a déclaré il y a deux semaines qu'il était contre le fait de forcer un retour au travail par une loi. Tout à coup, son parti a réussi à lui faire adopter la position inverse. Cela ne m'étonne pas. Que l'on se rappelle seulement la question du transfert de l'ambassade à Jerusalem et d'autres questions à propos desquelles ils ont changé d'avis.

M. Nystrom: Et Petro-Canada?

M. Simmons: Nous pouvons mentionner Petro-Canada et un grand nombre d'autres questions. Je ne serais pas surpris qu'ils virent capot à ce sujet. Ils ont l'habitude. Peut-être ont-ils trouvé un moyen de tourner aussi casaque au sujet de la question des ressources off-shore?

M. Wilson: Pourquoi le ministre ne le prend-il pas en aparté pour lui dire ce qu'il en est vraiment. Il déforme la réalité.

M. Simmons: Monsieur l'Orateur, le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson) aura l'occasion de nous communiquer tout ce qu'il sait au sujet de sa perception de la réalité au moment opportun. Je lui ai fourni quelques exemples dont il voudra

peut-être parler. Je l'invite à nous donner des précisions au sujet de l'affaire de Jerusalem, de Petro-Canada, du conflit postal et des ressources au large de Terre-Neuve. Ce ne sont que des suggestions pour commencer, pendant qu'il prépare ses notes. Son parti favorise l'une ou l'autre position selon le jour de la semaine, l'opportunité du moment ou les votes qu'il tente de se gagner. Nous savons tous ce qu'ils ont fait à ce propos. S'il veut que nous oublions ces questions, ainsi que la gêne qu'elles ont causée, je lui conseille de les passer sous silence.

M. Siddon: Dites-nous donc quelque chose de positif.

M. Simmons: Monsieur l'Orateur, j'écoute mais je n'entends pas grand-chose de positif.

M. Siddon: Vous avez la parole.

M. Simmons: Je suis heureux d'entendre que j'ai la parole. Le député d'en face pourrait en tenir compte pendant quelques instants et me permettre de dire deux mots de cette mesure législative. S'il ne veut pas que je réponde à ses collègues, le député de Saint-Jean-Est et le député de Saint-Jean-Ouest, et s'il trouve qu'il est trop embarrassant de regarder les lacunes qu'ils ont tolérées, je vais mettre de côté le reste des notes que j'ai sur leurs remarques et je vais entrer dans le vif du sujet, question sur laquelle j'aurais espéré qu'ils passeraient un peu plus de temps.

Le député de Saint-Jean-Est a parlé de supprimer la référence à l'île de Sable et aux eaux sous-marines. Ce faisant, il exclurait toutes les provinces côtières et tout le Nord. Par ce processus, il laisse entendre que cela donnerait plus de poids tant du point de vue juridique que du point de vue politique à Terre-Neuve, à la Nouvelle-Écosse et aux autres provinces côtières au sujet de leurs eaux côtières contiguës. En fait, ces mesures que préconise le député de Saint-Jean-Est ne sauraient qu'affaiblir la revendication à la souveraineté que défend le Canada à l'égard des eaux situées dans les 200 milles marins de ses côtes. Si l'on acquiesçait à cette demande, on ne ferait donc qu'affaiblir cette revendication du Canada tout en ne faisant rien pour s'attaquer au problème auquel il veut apporter une solution.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je regrette de devoir interrompre le député, mais le temps qui lui était imparti est écoulé.

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Monsieur l'Orateur, je tiens à marquer mon appui à la motion de mon bon ami et collègue le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), car j'estime que son amendement est d'une importance capitale et qu'il mérite d'être étudié sérieusement.

La motion propose de limiter l'application du bill aux Territoires du Yukon et du Nord-Ouest, à l'exclusion des autres parties que sont les zones sous-marines, pour une couple de raisons qui sont capitales. Mon collègue s'inscrit en faux contre le principe général, contre la portée du bill. Mais surtout, il y a la question fondamentale de la compétence, qui est de la plus haute importance et qui doit donc être examinée dans son absolue primauté.